

AVIS PUBLIC

Aux contribuables

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, selon l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

QU'à la séance du 11 novembre 2025, résolution # 182-11-2025, le conseil municipal a déterminé les dates et lieux des séances ordinaires du conseil;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, se tiendront au chalet des loisirs située au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, et débiteront, à 19h30 :

Que toutes les séances ordinaires se tiendront en 2026 un mardi.

- 13 janvier 2026
- 3 février 2026
- 3 mars 2026
- 7 avril 2026
- 5 mai 2026
- 2 juin 2026
- 7 juillet 2026
- 11 août 2026
- 1^{er} septembre 2026
- 6 octobre 2026
- 3 novembre 2026
- 1^{er} décembre 2026

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 12^e jour du mois de novembre 2025.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière